



Charte pépinière 2025-20256

Atelier des Initiatives

L'Atelier des Initiatives propose chaque année à des associations ou collectifs de jeunes de l'agglomération nantaise (entre 2 et 5) d'intégrer sa pépinière associative. Cette pépinière se trouve au sein du lieu collectif la Station mutualisé par plusieurs associations.

La pépinière de l'Atelier des Initiatives, késako ?

Un espace mutualisé d'un bureau avec connexion internet. Cet espace s'intègre aux locaux associatifs La Station regroupant les associations jeunesse du VLIPP, Repairs 44, DisQutons et l'Atelier des Initiatives. Cet espace est composé de bureaux privatifs pour chacune des associations et d'espaces mutualisés :

- une cuisine
- deux salles de réunions (8 et 20 places)
- un espace multimédia comprenant 1 ordinateur
- un hall d'accueil composé d'un salon et d'un espace reprographie

Les associations de la pépinière ont donc accès à l'ensemble des espaces au même titre que les associations résidentes.

Le projet de pépinière ne se limite pas à ces aspects matériels. Il est construit pour un accompagnement privilégié de la part de l'Atelier des Initiatives mais aussi des autres associations résidentes.

Cet accompagnement se décline en différents points :

- Une rencontre avec l'ensemble des associations résidentes en amont de son installation dans la pépinière afin de présenter son projet associatif et d'évaluer ses besoins. A partir de cette évaluation, un plan d'accompagnement sur le temps de présence dans la pépinière peut être construit avec les associations.
- Possiblement, des temps réguliers avec l'Atelier des Initiatives afin de faire le point sur l'évolution de la mise en œuvre du projet associatif de l'association.
- Un bilan final avec l'ensemble des associations résidentes.

Une pépinière pour qui ?

L'espace pépinière est réservé :

- Aux **associations adhérentes** à l'Atelier des Initiatives, déjà inscrites ou souhaitant s'inscrire dans une démarche d'accompagnement auprès de l'association. L'association devra cependant adhérer à l'Atelier des Initiatives lors de l'entrée dans la pépinière.
- Aux **associations émergentes**, nous entendons par émergentes les associations ayant une existence récente et dont le projet associatif est encore en construction.

Selon quels critères ?

- L'inscription sur le territoire nantais
- Le besoin d'un lieu permanent de travail
- L'intérêt général du projet associatif
- La dynamique collective de l'association (fonctionnement démocratique, nombre de personnes investies, etc.)
- La volonté de travail collaboratif
- L'envie de participer à l'animation de la Station

Pour combien de temps et selon quels engagements?

La pépinière peut accueillir entre 2 et 4 associations maximum et 4 personnes suivant l'organisation hebdomadaire des associations.

Durée

La durée d'inscription dans la pépinière **est d'une année**. Elle est non renouvelable sauf par dérogation du comité de pilotage de la Station. Par ailleurs, si le niveau d'occupation le permet, l'Atelier des Initiatives peut, en concertation avec les associations résidentes partenaires et les associations déjà présentes dans la pépinière, décider d'y intégrer une nouvelle association.

Exceptionnellement et en accord avec les associations résidentes, la pépinière peut être mise à disposition pour une très courte durée pour d'autres associations adhérentes à l'Atelier des Initiatives.

Enfin au même titre que les associations résidentes, les associations de la pépinière sont soumises au respect du fonctionnement de la Station.

Les engagements

L'accès à la pépinière ne suppose pas de loyer, cependant une participation aux frais structurels d'un montant de **50 euros mensuels** est demandée à chaque association de la pépinière.

Cette participation comprend :

- La connexion Internet.
- Les frais de réception : la Station étant un lieu d'accueil de publics, un budget réceptions (café, thé, sucre) est prévu annuellement. Il est pris en charge par les associations résidentes et les associations de la pépinière.
- L'entretien des locaux : une entreprise d'insertion effectue le nettoyage des parties communes une semaine sur 2. Comme les associations résidentes, les associations de la pépinière participent aux frais correspondants.

Par ailleurs, et tout comme les associations résidentes, le collectif des associations de la pépinière effectue le ménage de l'ensemble des parties communes une fois toutes les 10 semaines (environ 4 fois sur une année).

D'une autre manière, les associations de la pépinière s'engagent à **prendre part à l'animation du lieu** que ce soit :

- sur des temps festifs ou événementiels du collectif la Station
- en proposant des temps collectif en lien avec son projet associatif, possiblement en partenariat avec d'autres structures jeunesse (itinérance possible sur plusieurs lieux).

Vie du collectif

Les associations de la pépinière sont considérées comme la 5ème entité du collectif la Station. A ce titre, elles s'engagent à participer aux réunions du lieu qui se réunissent 2 à 3 fois par année scolaire.

Rupture anticipée

De la part de l'Atelier des Initiatives : le non respect du règlement intérieur peut entraîner le départ de l'association concernée.

De la part de l'association de la pépinière : le départ anticipé peut se faire à tout moment sans justification particulière en respectant un préavis de 1 mois.

Selon quel processus de sélection?

Un appel à candidature est lancé par l'Atelier des Initiatives en fin de saison pour la rentrée suivante. Après réception des candidatures, l'association priorise celles-ci au regard des critères d'appréciation exposés plus haut et donne un premier avis au comité de sélection constitué des associations résidentes de la Station. Après concertation, 2 à 5 associations sont choisies pour être rencontrées dans le but d'échanger sur leur projet, leurs motivations et leurs modalités de travail. Une liste d'attente est constituée pour qu'en cas de départ anticipé, une association puisse être contactée rapidement.

Renseignements pratiques

La pépinière se situe à l'adresse de l'Atelier des Initiatives :

15, quai Ernest Renaud, Les Salorges 1 – 44100 Nantes

Conditions d'accès :

- 2^{ème} étage avec ascenseur, accessible aux publics en situation de handicap.
- transports en commun : ligne 1, 81 et Navibus, **arrêt Gare Maritime**

Contact : Marie Charles – 06 21 92 78 28 ou 02 51 89 95 47 / marie@atelierdesinitiatives.org